



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 51713

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les recommandations du rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes concernant les missions fiscales de la Douane. Ce rapport préconise de mettre en place l'auto-liquidation pour la TVA à l'importation et, à cette fin, d'interconnecter les systèmes d'information de la Douane et de la direction générale des finances publiques (DGFiP). Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Lors du conseil stratégique de l'attractivité qui s'est tenu le 17 février 2014, le Président de la République a annoncé diverses mesures destinées à renforcer l'attractivité de la France. A cette occasion et en lien avec les préconisations formulées par la Cour des comptes dans son rapport annuel, il a été décidé d'offrir la possibilité pour les entreprises titulaires d'une procédure de domiciliation unique (PDU) de reporter la TVA due sur les marchandises importées sur leur déclaration courante de TVA. Cette mesure a été mise en oeuvre et elle est effective.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51713

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2243

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5446